LE FIL D'AMNESTY

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2013
N° 23

Périodique Bimestriel
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditrice responsable : Marie Noël
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

BELGIQUE-BELGIË
P.P. - P.B.
1/23456

LES SUPERHÉROS N'EXISTENT PAS

LA CAMPAGNE BOUGIES 2013

CATALOGUE 2013 EN DERNIÈRES PAGES

DANS CE FIL D'AMNESTY

LA CAMPAGNE BOUGIES D'AMNESTY : TOUR D'HORIZON

Thématiques, moyens d'actions, objectifs, etc. : qu'est-ce qu'une Campagne bougies aujourd'hui pour Amnesty ? Petit tour d'horizon... **PAGE 5**

LA POSSIBILITÉ POUR CHACUN DE S'IMPLIQUER

La vente de bougies peut se faire de différentes manières. Ainsi, quel que soit votre emploi, votre disponibilité ou votre configuration familiale, il existe toujours un moyen de s'impliquer. **PAGE 6**

LES SUPERHÉROS N'EXISTENT PAS - LA THÉMATIQUE DE LA CAMPAGNE

Malheureusement, les superhéros n'existent pas! C'est pourquoi il est important que des millions de gens "ordinaires" s'unissent pour réaliser des changements extraordinaires : mettre la lumière sur les violations des droits humains dans le monde, sortant ainsi les victimes de l'ombre. **PAGE 8**

POURQUOI AMNESTY INTERNATIONAL A ENCORE BESOIN DE VOUS

Malgré une efficacité prouvée, grâce aux actions et autres dons de plus de 3 millions de personnes de par le monde, Amnesty International a plus que jamais besoin de soutien! **PAGE 10**

DEVENEZ UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS ET SORTEZ DE L'OMBRE DES INDIVIDUS EN DANGER

La Campagne bougies, c'est aussi l'occasion de sortir de l'ombre une pratique de violation des droits humains ou un Individu en Danger. Par l'écriture d'une lettre, la signature d'une pétition ou quelques clics, vous pouvez faire la différence… **PAGE 11**

LE CATALOGUE DE FIN D'ANNÉE

Donnez du sens à vos achats! En vous procurant les produits qui se trouvent dans ce catalogue, vous donnez les moyens à Amnesty de lutter contre les violations des droits humains partout dans le monde. **PAGE 19**

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO, « SEMIRA ADAMU, 15 ANS APRÈS » (PAGE 4), L'AGENDA DE LA SECTION BELGE FRANCOPHONE (PAGE 13), UNE PRÉSENTATION DU *PANIC BUTTON* (PAGE 17).

Coordination : Émilie Lembrée (elembree@amnesty.be)
Amnesty International Belgique francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tél. : 02/538.81.77 • Fax : 02/537 37 29
www.amnesty.be • amnesty@amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 • BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. **Tous droits de reproduction réservés.**
Photo de couverture : © Agence AIR
Photo ci-contre : © Johannes Eisele

ÉDITO

DES BOUGIES CONTRE DES SALAUDS

Le monde est-il en train de retourner entièrement aux mains des prédateurs ? Au moment où je vous écris, l'Union africaine (UA) se penche sur la possibilité d'obtenir que la Cour pénale internationale laisse tranquilles les responsables de violations massives des droits humains, s'ils sont des chefs d'État en fonction, et durant toute la durée de leur(s) mandat(s). Cela faisait déjà quelque temps que de pseudo-intellectuels africains (mais soutenus par des nervis d'autres continents) s'adonnaient à la charge musclée contre le tribunal international. Sous le prétexte que la plupart des personnes poursuivies sont africaines, ces « rigolos » (on pourrait les appeler ainsi si l'enjeu n'était pas si important) voient dans cet ultime recours contre l'impunité un instrument aux mains des Américains, et des Occidentaux en général. C'est oublier un peu vite que les inculpés (ou condamnés comme Thomas Lubanga) ont VRAIMENT commis des violations des droits humains et mérité leur sort.

Nos collègues des sections africaines, en alliance avec de nombreuses organisations de défense des droits humains, se sont lancés dans une campagne pour tenter d'influencer l'UA. Cela ne sera pas facile… Mais ce sont eux les vrais héros d'aujourd'hui : ceux qui, avec vous, se battent au quotidien pour que les coupables finissent là où ils doivent croupir, en prison. C'est grâce à votre soutien — et oui, vous me voyez venir — ainsi qu'aux ventes de nos bougies que nous pouvons financer leurs activités. Alors, faites bien attention à notre catalogue en page 19, et combattez l'impunité : achetez notre matériel, ou mieux encore, vendez-le autour de vous !

Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone

SEMIRA ADAMU, 15 ANS APRÈS…

Le 22 septembre 1998, Semira Adamu, une jeune femme nigériane détenue depuis 6 mois dans un centre fermé, trouvait la mort lors de son rapatriement forcé, étouffée avec un coussin par les gendarmes qui l'escortaient. Sa mort a révélé à la société belge la violence des politiques de détention et d'expulsion des étrangers. 15 ans après, la Belgique a-t-elle tiré les leçons de la mort de Semira Adamu ?

Par Malou Gay, directrice adjointe du CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), Els Keytsman, directrice de Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Baudouin Van Overstraeten, directeur de Jesuit Refugee Service Belgium, Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone et Karen Moeskops, directrice d'Amnesty International Vlaanderen.

©DR

Certes, à la suite de ce drame, une commission a été chargée de mener une étude sur l'utilisation de la violence lors des expulsions. Il en ressortira l'une ou l'autre mesure, comme l'interdiction d'expulser les femmes en fin de grossesse ou d'injecter des médicaments aux personnes contre leur gré… Certes, depuis 2009, les enfants ne sont plus détenus en centres fermés. Ils se trouvent dans des « maisons de retour » avec leurs parents. Pour obtenir cela, il aura fallu une lutte de plusieurs années et la condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'Homme.

Mais non, la mort de Semira Adamu n'aura pas entraîné la fin des violences qui peuvent se produire lors de la détention et des expulsions d'étrangers. Les témoignages récoltés par les visiteurs ONG en centres fermés sont nombreux. Comme celui de cet homme africain tombé face contre terre parce qu'il était mains et pieds liés lors de son expulsion. Comme celui de cette femme âgée menottée et traitée comme une criminelle. Comme celui de cette autre femme réveillée un matin et emmenée en chemise de nuit à l'aéroport sans même avoir été informée au préalable de son expulsion. Nombreux sont aussi les actes de désespoir (tentatives de suicide, automutilations…) de migrants détenus durant des mois dans un centre fermé. Des personnes cherchant la sécurité ou un avenir meilleur, et n'ayant commis aucun crime. Pourquoi ne se pose-t-on pas cette question fondamentale : qu'est-ce qui justifie ce coût humain ?

Car oui, la détention et l'expulsion restent des actes extrêmement violents. Lors d'une opération d'éloignement forcé, du départ de Belgique jusqu'à l'arrivée dans le pays d'origine, le risque de violation des droits de l'Homme est élevé. L'utilisation de moyens de contraintes ou de violence n'est en effet pas interdite. Les autorités ont, du coup, prévu un mécanisme de surveillance, confié à l'Inspection générale de la police. Ce service ministériel est placé sous l'autorité des ministres de l'Intérieur et de la Justice, ce qui laisse dès lors planer le doute sur le degré d'indépendance dont il dispose quand on sait que ses agents doivent contrôler une instance dans laquelle ils seront réintégrés après leur détachement. Qui plus est, l'Inspection n'effectue que des contrôles épisodiques et partiels. Ainsi, en 2012, elle n'a contrôlé que 2,6 % des retours forcés. Pourquoi la Belgique ne ratifie-t-elle pas le Protocole additionnel de la Convention contre la Torture qui l'oblige à confier cette mission de contrôle à une instance totalement indépendante ?

Donc oui, la politique d'expulsion est inhumaine et opaque… Et de surcroît, extrêmement coûteuse. Entre 2008 et 2012, le budget consacré aux rapatriements forcés est passé de 5,8 millions d'euros à 8,07 millions d'euros. Ce montant ne couvre que les frais de renvois, sans même compter les séjours en centre fermé des quelque 8.000 détenus chaque année (soit une moyenne de 40 euros par jour par détenu). Le coût moyen par personne expulsée a augmenté de 1.422 euros à 2.097 euros de 2008 à 2012. Comment ose-t-on parler de priorité du retour volontaire dans ce contexte ?

La commémoration des 15 ans de la mort de Semira Adamu est pour nous l'occasion de rappeler notre opposition à la mise en détention comme outil de contrôle de l'immigration. La Belgique doit changer sa politique de retour, en donnant une véritable priorité au retour volontaire et en développant les alternatives à la détention. Car ces alternatives existent. Les « maisons de retour » en sont un exemple. Mais au-delà de cela, c'est la manière dont la Belgique et l'Union européenne considèrent les questions migratoires qui doit être complètement revisitée. Les migrations ne sont pas un problème auquel il faut s'attaquer, un fléau contre lequel il faut lutter. Elles sont la conséquence des conflits, des persécutions, des catastrophes environnementales, des injustices sociales et économiques dans le monde. Et c'est à ces causes-là qu'il faut s'attaquer, si l'on veut mener une politique migratoire réellement juste et humaine.

©VR/Aibf

LA CAMPAGNE BOUGIES D'AMNESTY TOUR D'HORIZON

« Mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité ». **C'est ce proverbe chinois qui a inspiré la créatrice du symbole d'Amnesty : la bougie entourée de barbelés. Mais qu'est-ce qu'une Campagne bougies aujourd'hui, plus de 50 ans plus tard ?**

La bougie symbolise l'espoir de faire pénétrer la lumière dans les lieux les plus sombres, là où les droits humains sont bafoués, grâce à l'action de simples citoyens à travers le monde.

Un demi-siècle plus tard, la bougie d'Amnesty reste l'une des clés qui rend possible le travail de l'organisation. Bien plus qu'un symbole, elle représente l'une de ses principales sources de revenus. C'est bien avec ses milliers de bougies vendues annuellement que la section belge francophone d'Amnesty – championne du monde en la matière – peut mener sa mission de mise en lumière des violations des droits humains partout sur la planète.

Puisque les superhéros n'existent pas, le combat d'Amnesty – mené grâce au soutien de millions de citoyens "ordinaires" – est capital si l'on veut s'approcher d'un monde plus juste.

Dans la suite de ce numéro, découvrez l'essentiel de la Campagne bougies 2013.

UNE CAMPAGNE BOUGIES, C'EST…

…120.000 BOUGIES VENDUES EN 2012 ET PLUS DE 6.000 ACTEURS…

Amnesty ne serait rien sans ses **62 groupes locaux** qui relaient son travail à travers toute la Belgique francophone. Une Campagne bougies, c'est plus de 600 personnes impliquées localement, c'est-à-dire les membres des groupes locaux aidés de leur réseau personnel de vendeurs. Les meilleurs vendeurs ne sont pas forcément les mieux situés géographiquement, tout est question de dynamisme.

« Il ne faut pas croire que vendre peu de bougies ne vaut pas la peine : les petits ruisseaux font les grandes rivières. En plus, il ne s'agit pas seulement de vendre, mais de défendre nos idées sur les droits humains et de sensibiliser un public plus large aux valeurs d'Amnesty International. »

Yvette Vanescote, responsable de groupe.

« Il faut avoir de l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace pour interpeller les uns et les autres. On est souvent surpris de la quantité de réponses positives que l'on reçoit et que l'on n'aurait évidemment pas eues si on n'avait pas demandé. »

Jean-Marie Detilleux, responsable de groupe.

Depuis 2006, Amnesty peut également compter sur des bénévoles individuels, les *bénébous*, de plus en plus nombreux chaque année. Une Campagne bougies c'est **5.000 *bénébous*** (en 2012) dont 1.000 effectueront la vente sur leur lieu de travail : ce sont les *bénéstands*. Les bougies leur sont livrées sans frais et ils peuvent retourner les invendues.

« Amnesty est une des causes que ma famille a toujours soutenue. Je vendais des bougies devant les supermarchés avec ma grand-mère dès l'âge de 6 ans, super souvenirs ! »

Alodie Caudron, bénébou.

Le succès de la campagne repose également sur le soutien sans faille des écoles qui aident à sensibiliser les élèves et leurs parents aux violations des droits humains, les sortant ainsi de l'ombre. Les élèves ont aussi l'occasion de s'impliquer réellement dans la campagne en devenant eux-mêmes *bénébous*. Une Campagne bougies ce sont aussi **des dizaines d'écoles** gérées par le secrétariat national d'Amnesty, mais aussi d'autres prises en charge par les groupes locaux et dont le nombre est inestimable.

…LA POSSIBILITÉ POUR CHACUN DE S'IMPLIQUER !

La vente de bougies peut se faire de différentes manières. Ainsi, quel que soit votre emploi, votre disponibilité ou votre configuration familiale, il existe toujours un moyen de s'impliquer.

Photos : Aibf

« Lorsque je vends les bougies, je n'hésite pas à faire de l'humour (je ne saurais d'ailleurs pas faire autrement). Ainsi lorsqu'on me dit "J'ai encore celle de l'an dernier", je réponds "Avez-vous regardé à la date de péremption ? Je suis sûr qu'elles sont périmées". Les gens rigolent, comprennent l'astuce et achètent. »

Jean-Jules Docquir, bénébou.

LA TENUE D'UN STAND

La tenue d'un stand permet d'étendre la visibilité d'Amnesty et d'attirer les passants à venir vers Amnesty. Il s'agit d'un moyen de vente très convivial. Les stands – tenus par des bénévoles – sont situés dans des lieux de grand passage, dans les gares importantes de Bruxelles ou dans les principales stations de métro. Ils sont ouverts toute la journée.

Ces stands sont également présents dans certaines entreprises et administrations, à la cantine sur le temps de midi, par exemple. Relayer la campagne dans un maximum d'entreprises permet de sensibiliser les salariés qui y travaillent aux valeurs d'Amnesty. Il s'agit d'un véritable facteur de cohésion interne.

Partout en Belgique francophone, les groupes locaux du mouvement tiennent ces stands principalement à la sortie des grandes surfaces. Ils sont également présents dans les écoles, sur les marchés, dans des galeries commerciales, dans les lieux de culte avec la possibilité de faire passer un message durant la cérémonie, etc.

LE DÉPÔT

Une autre manière de vendre les bougies Amnesty passe par le dépôt dans les commerces de proximité. Le principe est de déléguer la vente à une personne tierce. Le dépôt peut se faire dans les pharmacies, auprès des professions libérales, dans les maisons communales, clubs sportifs, cafés, boulangeries, etc.

LA VENTE DIRECTE

Les ventes directes font partie du travail des *bénébous*. Elles sont un moyen d'entrer en interaction avec d'autres personnes et permettent de créer de nouveaux liens tout en soutenant Amnesty. Cela passe par du porte-à-porte dans son quartier, par la vente à ses collègues sur son lieu de travail ou même par la vente à sa famille et à ses amis.

UNE BOUTIQUE EN LIGNE

Quoi de plus simple que de pouvoir se procurer sa bougie Amnesty en quelques clics ? En se rendant sur la boutique en ligne d'Amnesty – **www.amnesty.be/boutique** –, tout un chacun peut en effet faire son choix parmi les nombreux modèles de bougies, mais également parmi d'autres articles labellisés Amnesty (agendas, crayons, porte-clés, calendriers, etc.) Le contenu de la boutique en ligne fait également l'objet d'un catalogue. **Retrouvez-le en page 19.**

Pour en savoir plus :
www.amnesty.be/campagnebougies

Infographie : VR/Aibf

LES SUPERHÉROS N'EXISTENT PAS

Malheureusement, les superhéros n'existent pas ! C'est pourquoi il est important que des millions de gens "ordinaires" s'unissent pour réaliser des changements extraordinaires : mettre la lumière sur les violations des droits humains dans le monde, sortant ainsi les victimes de l'ombre.

©Agence Air

Les droits fondamentaux de milliers de personnes sont violés chaque jour, très souvent à l'abri des regards. Depuis plus de 50 ans, la mission d'Amnesty International est de prévenir et de faire cesser ces violations. Objectif : parvenir à un monde dans lequel toute personne jouit de l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres textes internationaux. Cette ambitieuse mission nécessite que chaque violation des droits humains soit mise en lumière. En effet, comment la faire cesser si l'on n'en connaît même pas l'existence ?

« Je dois à Amnesty International d'être en vie, et maintenant je consacre cette vie à militer contre la peine de mort et à sensibiliser l'opinion publique aux droits humains. »

Hafez Ibrahim, ancien condamné à mort yéménite qui a bénéficié d'un sursis en 2007 à la suite du lancement en sa faveur d'une Action urgente. Il a par la suite été gracié et libéré et a commencé à étudier le droit à l'Université de Sanaa.

« Les mots ne peuvent exprimer ma gratitude pour le soutien que m'a apporté Amnesty International. Je veux remercier tous les membres et employés d'Amnesty International qui ont mis en lumière mon calvaire pendant toutes ces années ».

Jamal al Hajji, prisonnier d'opinion libyen détracteur du colonel Mouammar Kadhafi, libéré le 24 août 2011.

« Chers membres d'Amnesty International, un immense merci pour votre soutien et votre participation active dans le cadre de notre affaire, et de celles de tant d'autres prisonniers d'opinion. Lorsque vous êtes en détention, la seule chose au monde qui vous reste à l'esprit, c'est de savoir que des gens se préoccupent de votre sort. »

Nadia Tolokonnikova, membre du groupe Pussy Riot

UN TRAVAIL DE TAILLE, MAIS UN MANQUE DE MOYENS

Les droits humains sont indivisibles et intimement liés les uns aux autres. C'est pourquoi le travail d'Amnesty est si vaste. Torture, violence, pauvreté, peine de mort, mortalité maternelle, discriminations, emprisonnement injustifié, disparitions forcées, recrutement d'enfants-soldats,… Se battre pour un monde dans lequel chaque être humain puisse jouir de l'ensemble de ses droits signifie lutter contre toutes ces violations, et plus encore.

Les violences sexuelles en République démocratique du Congo, le non-respect des droits des migrants en Europe, la liberté d'expression en Russie, les droits des femmes en Amérique du Sud, ou encore ceux des homosexuels en Afrique subsaharienne… Ces quelques exemples de campagnes menées par Amnesty illustrent l'étendue de son travail d'un point de vue géographique. Défendre l'ensemble des droits fondamentaux signifie aussi être active et efficace sur l'ensemble du globe…

Enfin, le travail d'Amnesty International s'inscrit également dans le temps. Nombre de ses combats s'étendent sur plusieurs années ou même décennies. Changer les lois et les mentalités prend du temps…

Concrètement, c'est en agissant tant au niveau global que localement qu'Amnesty International met en lumière les violations des droits humains de par le monde. Des recherches systématiques et impartiales sur des cas individuels et des pratiques sont menées par des chercheurs de terrain spécialisés. Amnesty :

- envoie des experts s'entretenir avec des victimes, avocats, journalistes, réfugiés, diplomates, organisations humanitaires, etc.;

« Merci à tous pour cette campagne et pour [votre] solidarité […] je suis sûr de vous devoir ma libération. »

Sayed Yousif Almuhafdah, défenseur bahreïnie des droits humains libéré le 16 novembre 2012.

- assiste à des procès en tant qu'observateurs ;
- est en contact avec les militants des droits humains ;
- passe en revue les médias internationaux et locaux.

Quand les faits sont établis, l'organisation les rend visibles. Elle publie des rapports détaillés et les diffuse, informe les médias et sensibilise le grand public par des actions plus locales.

Une fois la lumière faite sur les violations, Amnesty doit aller plus loin et les faire cesser par différents moyens : interpellations des gouvernements, d'organisations intergouvernementales, de groupes politiques

AMNESTY INTERNATIONAL, AU NIVEAU MONDIAL, C'EST…

69 entités nationales (55 sections, 8 structures, 1 pré-structure, 5 bureaux nationaux et 8 partenariats stratégiques).

Quatre nouvelles entités créées ces deux dernières années.

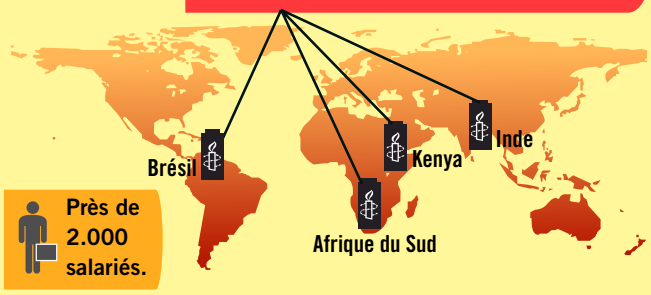

Près de 2.000 salariés.

4,65 millions de membres, sympathisants et militants à travers le monde.

2,03 millions paient une adhésion.

2,62 millions sont non-payants.

30% de membres, sympathisants et militants **dans le Sud.**

Des objectifs inscrits dans 11 projets de priorité mondiale, couvrant les crises et la transition en MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord); la campagne pour le Traité sur le Commerce des armes (TCA); les personnes en danger; la santé maternelle; les droits sexuels et reproductifs; la responsabilisation des entreprises; la légalisation de nos droits; la sécurité en lien avec les droits humains; la justice internationale; la peine de mort et les personnes migrantes.

Un impact ou des progrès réalisés **dans environ 50% des projets.**

€ Un revenu mondial de 215 millions d'euros en 2010.

Infographie : Aibf

armés, d'entreprises ou encore d'agents non gouvernementaux, actions diverses, écritures de lettres, etc. C'est là que les activistes du mouvement jouent un rôle plus que central. Comment peser sur les décisions des autorités ou faire libérer un prisonnier d'opinion si nous n'étions pas des millions à agir ?

Ce travail colossal suppose la disposition de ressources financières suffisantes. Sauver des vies coûte malheureusement beaucoup d'argent. Or, faute de moyens suffisants, Amnesty International n'est aujourd'hui pas en mesure de dénoncer toutes les violations des droits fondamentaux ni de protéger toutes les victimes, tant sa mission est importante.

DES RÉSULTATS CONCRETS

Soutenir le travail d'Amnesty International est essentiel. Les moyens dont dispose l'organisation lui permettent en effet de mener une mission loin d'être terminée, mais qui porte ses fruits. Sortir de l'ombre les violations des droits humains permet de faire cesser bon nombre d'entre elles.

D'une part, Amnesty International parvient à persuader les gouvernements de changer leurs lois et leurs pratiques. Les choses changent ainsi d'un point de vue structurel, tel qu'en témoigne par exemple la tendance mondiale vers l'abolition de la peine de mort (en 10 ans, le nombre d'États abolitionnistes dans le monde est passé de 80 à 97) ou la création de nombreux textes de loi en faveur des droits humains. Pensons également à l'obtention d'un traité international sur le commerce des armes, obtenu en 2013, pour lequel Amnesty a milité avec ses partenaires durant de nombreuses années. La liste des acquis vers un monde sans impunité est longue…

D'autre part, les résultats du travail d'Amnesty se mesurent également au nombre de personnes libérées de prison ou dont la situation s'est améliorée suite aux actions du mouvement.

« Après qu'Amnesty a commencé à lancer des appels en faveur de ma libération et après avoir lu quelques-uns des milliers de lettres, de cartes postales et de messages qui m'ont été envoyés par des sympathisants d'Amnesty International, j'ai commencé à espérer pouvoir bientôt être libre. »

Patrick Okoroafor, libéré le 30 avril 2012 après 17 années d'emprisonnement.

Photos : ©AI

POURQUOI AMNESTY INTERNATIONAL A ENCORE BESOIN DE VOUS

Malgré une efficacité prouvée, grâce aux actions et autres dons de plus de 3 millions de personnes de par le monde, Amnesty International a plus que jamais besoin de soutien.

En effet, les enjeux géopolitiques en continuel changement donnent chaque jour lieu à de nouveaux défis pour l'organisation. Un conflit tel que celui que connaît la Syrie aujourd'hui, une catastrophe naturelle ou encore la mise en place de nouvelles politiques par les États, amène Amnesty International à faire face à de nouvelles violations des droits humains. Amnesty ne peut se reposer sur ses lauriers et est ainsi tenue de faire preuve d'une vigilance permanente.

Les fréquents retours en arrière de la part de certains États en matière de droits humains – pensons aux nombreux pays qui, comme la Russie ou l'Égypte, tendent à restreindre la liberté d'expression de leurs citoyens – témoignent par ailleurs du fait que rien n'est malheureusement jamais acquis quand il s'agit du respect des droits des personnes.

Amnesty n'est rien d'autre qu'un ensemble de personnes "ordinaires" qui se mobilisent pour obtenir des résultats extraordinaires dans le monde. L'efficacité du mouvement dépend dès lors directement de la mobilisation de ses militants. Plus ils sont nombreux et plus l'action porte ses fruits. C'est pourquoi l'éducation aux droits humains constitue une autre facette importante de la mission d'Amnesty International. Arriver à un monde plus juste passe nécessairement par la sensibilisation des personnes à la question des droits fondamentaux. Leur fournir des clés leur permettant de comprendre le monde en termes de droits humains, tel est aussi le rôle d'Amnesty. Au vu des nouvelles générations de potentiels défenseurs des droits humains que rencontre sans cesse l'organisation, cette éducation aux droits humains doit être continuelle. Et pour cela aussi, soutenir Amnesty est important.

Enfin, Amnesty a aujourd'hui comme nouvel objectif de se rapprocher du terrain. Être au plus près des violations des droits humains n'est-il pas le meilleur moyen de les combattre ? Toujours active au Nord, Amnesty est en voie d'être plus présente dans les pays du Sud, auprès des défenseurs des droits humains locaux. La création de nouvelles sections en Afrique, en Inde, ou encore au Brésil, afin d'y être plus efficace encore, nécessite aussi la récolte de fonds supplémentaires.

Plus fondamentalement, si Amnesty demeure aujourd'hui, c'est bien parce que des milliers de vies sont en jeu… Et plus les fonds collectés seront nombreux, plus le nombre de vies sauvées sera important… **DONNONS À AMNESTY L'OCCASION DE SAUVER PLUS DE VIES !**

DEVENEZ UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS ET SORTEZ DE L'OMBRE DES INDIVIDUS EN DANGER

La Campagne bougies, c'est aussi l'occasion de sortir de l'ombre une pratique de violation des droits humains ou un Individu en Danger. Par l'écriture d'une lettre, la signature d'une pétition ou quelques clics, vous pouvez faire la différence…

Les Individus en Danger (IED) sont des personnes pour qui se battent les militants d'Amnesty International, visant ainsi leur libération et/ou l'amélioration de leur situation. Ces IED proviennent de tous horizons et de toutes les régions du monde. Ce sont des personnes en danger en raison de leurs opinions, de leur identité ou de leurs activités en faveur des droits des autres. Ils courent un danger d'emprisonnement, de procès inéquitables, de torture, d'enlèvement, de mort et d'autres violations de leurs droits.
Passez à l'action pour les IED ci-dessous, mis en avant dans le cadre de la Campagne bougies!

Inés et Valentina (photo ci-dessus), deux femmes indigènes violées par des soldats mexicains

Inés et Valentina, ont été violées par des soldats mexicains en 2002, alors qu'elles avaient respectivement 27 et 17 ans. Bien qu'elles aient dénoncé ces attaques aux autorités, aucune enquête n'a été menée et personne n'a été traduit en justice. Les deux femmes et leurs familles ont été victimes d'intimidations. Leur liberté d'expression a été bafouée.
Le cas d'Inés et de Valentina illustre les souffrances d'autres victimes de violences sexuelles commises par des membres de l'armée mexicaine. La société mexicaine ne permet pas de parler librement de cette question, chaque cas étant étouffé et toute tentative de faire la lumière réprimée.
Exigez que le Président de la République du Mexique mette en oeuvre, pleinement et sans délai, les arrêts adoptés par la Cour interaméricaine des droits de l'homme les 30 et 31 août 2010 et rendus public.
Adressez également un message de soutien à Inés et à Valentina.
Rendez-vous sur www.amnesty.be/campagnebougies

Les filles-soldates, une réalité oubliée

On en parle beaucoup moins que des garçons, mais des filles sont également recrutées par les groupes armés, notamment en République démocratique du Congo. Et celles-ci vivent très souvent des expériences différentes de celles des garçons. En effet, elles seront mariées de force à des commandants, subiront des violences sexuelles et serviront d'esclaves sexuelles, et auront parfois des enfants issus de ces unions forcées. Le retour dans leur communauté se révèle dès lors encore plus difficile que pour les garçons. Ayant subi des viols, elles sont régulièrement considérées comme impures, déshonorées. Le gouvernement congolais ne reconnaît pas spécifiquement le problème de la réinsertion des filles-soldates, et très peu de solutions leur sont proposées.
Le BVES (Bureau du Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé) constitue l'une de ces solutions. Ce centre accueille les anciens enfants-soldats « démobilisés » qui ont rendu les armes. Entourés d'un personnel de soin, ils réapprennent à mener une vie loin de la guerre. Ils reprennent également le cours de leurs études et tentent de réintégrer leur communauté.
Envoyez un message de soutien aux filles qui se trouvent actuellement au Bureau du Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé à Bukavu, en République démocratique du Congo : www.amnesty.be/campagnebougies

Retrouvez sur www.isavelives.be des centaines d'actions à réaliser en moins d'une minute. Votre signature a du pouvoir…

WWW.ISAVELIVES.BE

Photos : ©Aibf

LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE

Bien plus que la version papier… Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.

Disponible sur App Store

Disponible sur Android Market

Agenda

D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

10 décembre 2012. © Aibf

CLÔTURE DE LA CAMPAGNE BOUGIES

Le 10 décembre, rejoignez-nous au square Breughel l'Ancien (petite place en contrebas du Palais de Justice de Bruxelles) pour célébrer l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme signée en 1948.
Ce sera l'occasion de remercier les nombreux bénévoles qui se sont mobilisés pour la vente de bougies.
Nous nous réunirons autour d'un verre de vin chaud et d'une fanfare qui ponctuera une marche aux flambeaux.

Quand? Le 10 décembre à 17 h
Où? Au square Breughel l'Ancien, 1000 Bruxelles

EXPOSITION DEVOIR DE REGARD

Avec plus de 23.000 visiteurs, l'exposition photographique « Devoir de regard » a constitué l'un des succès d'Amnesty en 2013. Elle se poursuivra jusqu'en 2014 avec une dizaine de nouvelles villes au programme, et s'arrêtera forcément près de chez vous…

Rendez-vous à :

- **Mons**, Manège-Maison Folie, du 25 octobre au 10 novembre
- **Blégny**, Bibliothèque communale, 27 octobre au 10 novembre
- **Wavre**, Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnes, du 6 au 17 novembre
- **Ath**, Bibliothèque communale, du 8 au 28 novembre
- **Beauvechain**, Salle « Le Vert Galant », du 9 novembre au 1er décembre
- **Louvain-la-Neuve**, Salle de la Tapisserie de l'UCL, du 20 novembre au 8 décembre
- **La Bruyère**, Parc communal de Rhisnes, les 23 et 24 novembre
- **Bastogne**, Centre culturel, du 23 novembre au 5 décembre
- **Mehagne**, Ecole Marcel Thiry, le 30 novembre
- **Liège**, Cinéma Churchill, du 2 au 15 décembre
- **Leuze**, Hôtel de Ville, du 2 au 20 décembre
- **Gerpinnes**, Centre culturel, du 7 au 14 décembre
- **Bruxelles**, Parlement, du 10 au 22 décembre
- **Schaerbeek**, Centre culturel, du 12 au 20 décembre
- **Ciney**, Centre culturel, du 11 janvier au 1er février 2014
- **Evere**, Espace Delahaut, 31 janvier au 14 février 2014
- **Gembloux-Sombreffe**, Agro-Bio Tech (ULg), du 4 au 14 février 2014
- **Blegny**, Blegny-Mine, du 12 au 28 février 2014
- **Welkenraedt**, Centre culturel, du 11 au 21 mars 2014
- **Châtelet**, CPAS, du 24 au 30 mars 2014
- **Koekelberg**, Athénée Royal, 26 mars 2014
- **Ans**, Ecole Fernand Meukens, du 26 au 30 mars 2014
- **Paliseul**, ISJ de Carlsbourg, du 28 avril au 5 mai 2014
- **Saint Nicolas**, Maison de la laïcité, du 27 mars au 11 avril 2014
- **Soignies**, Centre culturel, du 28 avril au 13 mai 2014
- **Bruxelles**, ULB, mars 2014 (à confirmer)
- **Arlon**, avril-mai 2014
- **Wahlin**, juin 2014
- **Anderlecht**, Maison de la Participation, octobre 2014
- **Rochefort**, Centre culturel, du 7 au 21 novembre 2014

Infos : www.devoirderegard.be
Contact : Colin Gotovitch
cgotovitch@amnesty.be
02 543 79 05

CAFÉ CITOYEN « SLUNCH », FILM ET DÉBAT

En Colombie, depuis la création de la Communauté de Paix de San José de Apartado en 1997, ses membres sont constamment en danger : meurtres, disparitions forcées, menaces, agressions sexuelles…
Le groupe Amnesty de Namur organise une **projection du documentaire « Hasta la última piedra »** de Juan José Lozano.
Jesus Emilio Tuberquia Zapata et Arley Antonio Tuberquia Usuaga, membres de la Communauté de Paix de San José de Apartado, participeront au débat après la projection. Claudio Guthmann, responsable de la Coordination Colombie d'Amnesty International Belgique francophone, sera également présent.
La projection sera précédée d'un « slunch » non-obligatoire, sur réservation (081 22 43 63 ou chd@laicite-namur.be).

Quand ? Le dimanche 10 novembre à 16h
Où ? Maison de la Laïcité de Namur, 5 rue Lelièvre, 5000 Namur
Entrée gratuite
Contact : Philippe Parmentier
parmentier.philippe@yahoo.fr
0495 26 57 11

CONFÉRENCE HOMOSEXUALITÉ ET DROIT DE CITE(R) : OÙ VA LA RUSSIE ?

L'homosexualité n'est plus un sujet de discussion comme les autres en Russie, depuis le vote en juin d'une loi empêchant la propagande homosexuelle. Adoptée pour soi-disant protéger les mineurs, cette loi a pour effet de restreindre les libertés d'expression, de réunion et d'assemblée des personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes).
Dans le cadre de la quinzaine de l'Egalité des Chances et de la Diversité organisée par la Région de Bruxelles-Capitale, la coordination Orientations sexuelles et identités de genres d'Amnesty International vous propose de faire le point sur la situation en Russie. Quelle est la portée de la législation ? En quoi influence-t-elle la réalité sur le terrain? Comment le monde associatif fait-il face à ces évolutions ?
Intervenants : Anastasia Smirnova, General Project Manager du réseau LGBT russe, et Boris Balanetkii-Schlütter de l'ILGA Europe (International Lesbian and Gay Association).

Quand ? Le mercredi 20 novembre à 19h
Où ? Au BIP (Brussels Info Place) : Salle Zinneke, rue Royale, 2-4 à 1000 Bruxelles

Les Voies de la Liberté

LOUVAIN-LA-NEUVE
Semaine des Libertés

du 18 au 21 novembre 2013

Quatre soirées, quatre films

Lundi 18 novembre - 20 h
Soirée Amnesty International

Closed Sea

Documentaire de Stefano Liberti et Andrea Segre, Italie, 2012 (60 min)

Mardi 19 novembre - 19 h 30
Soirée Point Culture/Médiathèque
Ciné Club de LLN

L'homme de sable,

le cinéma de Thierry Michel

Documentaire de José-Luis Peñafuerte, Belgique, 2013 (71 min)

Mercredi 20 novembre
accueil et drink à 19 h - film à 20 h
Soirée Ciné Cocktail - AH

Syngué sabour

Pierre de patience

Film de Atiq Rahimi, France, 2012 (1 h 42), adaptation de son roman, Prix Goncourt 2008

Jeudi 21 novembre - 20 h
Soirée Les Voies de la Liberté

L'Attentat

de Ziad Doueiri, France/Belgique, 2013 (1 h 45), d'après le roman (2005) de Yasmina Khadra

Deux expositions

Devoir de regard

Parce qu'ouvrir les yeux, c'est déjà agir

Exposition internationale de photographies proposée par Amnesty International et regroupant des clichés de photographes « stars » des grandes agences de presse qui ont marqué ces 50 dernières années d'actualité.

Halles universitaires, place de l'Université, 1, à LLN, du 20 nov. au 8 déc. de 9 h à 18 h

Libertés fondamentales

L'ASBL Les Voies de la Liberté propose, en 16 panneaux, cette exposition conçue par le Centre International d'initiation aux droits de l'homme de Sélestat : les textes officiels et des exemples des principales libertés.

CENTRE INTERNATIONAL D'INITIATION AUX DROITS DE L'HOMME
Cidh

Cinéscope, Grand-Place, 55, à LLN, du 15 au 30 novembre

CINESCOPE · AMNESTY INTERNATIONAL · CINECLUB · Ciné Cocktail · POINT CULTURE · Deaef · l'avenir.net · PROXIMAG

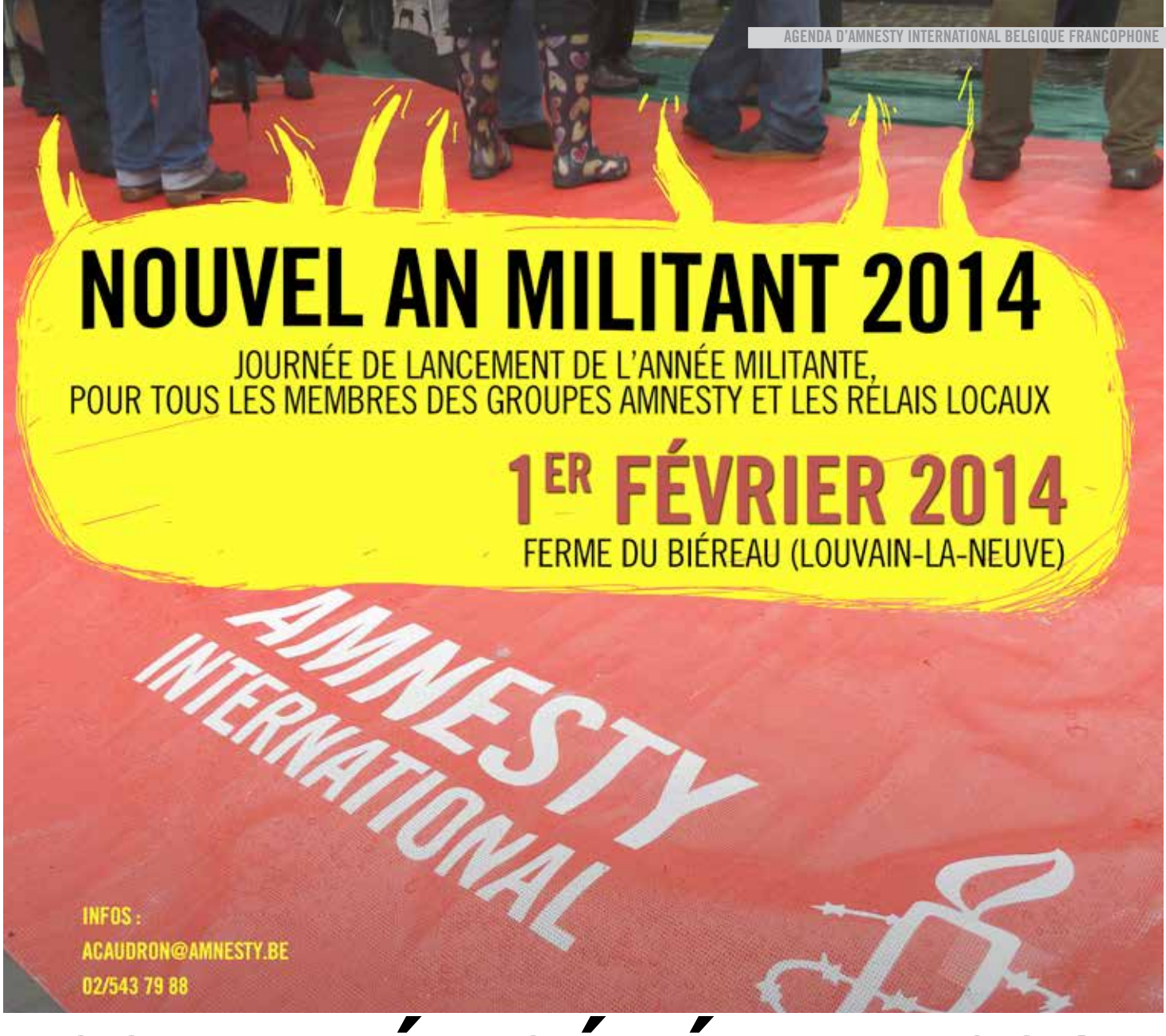

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

L'Assemblée générale ordinaire d'AIBF est convoquée le 20 mars 2014 à 9h30 au siège de l'association. Conformément aux statuts de l'asbl, une AG statutaire n'est valable que si 2/3 des membres sont présents ou représentés. AIBF comptant actuellement près de 24.000 membres, il est peu probable que le quorum soit atteint. Une seconde AG sera donc convoquée le 26 avril 2014 à Namur ; celle-ci pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

RÉSOLUTIONS

Les projets de résolution et les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur doivent être adressés au Conseil d'administration au moins soixante jours avant la date de l'Assemblée générale, soit pour le 26 février 2014. Les projets et les amendements introduits après l'écoulement du délai sont automatiquement écartés à l'exception des projets de résolution d'urgence.

Les projets de résolution et les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur ne sont recevables qu'à la condition d'être appuyés par la signature de cinq membres au moins.

Toute résolution soumise à l'Assemblée générale doit être accompagnée d'une brève déclaration d'intention et des motifs de la résolution. Toute résolution dont l'adoption aurait des répercussions non négligeables sur l'utilisation des ressources financières et/ou humaines de la section doit, pour être recevable, être introduite par des considérants, soit accompagnée d'une notice qui explique son lien avec le plan stratégique ou, à tout le moins, avec le plan opérationnel de la section.

CANDIDATURES AU CA

Seuls les membres de l'association depuis au moins deux ans, en règle de cotisation, peuvent poser leur candidature au poste d'administrateur. Sauf dérogations prévues par le règlement d'ordre intérieur, les candidatures au Conseil d'administration doivent être envoyées par écrit au moins soixante jours avant la date de l'Assemblée générale annuelle, soit pour le 26 février 2014, et adressées au siège de l'association, à l'attention de la présidente du Conseil d'administration (Marie Noël). Les candidats joignent à leur acte de candidature un bref CV et une lettre de motivation.

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.
En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

- Si vous avez des héritiers directs (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.
- Si vos héritiers sont des parents éloignés ou des amis sans lien de parenté, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.
- Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International légataire universel. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguez 200.000 € à un ami fidèle.

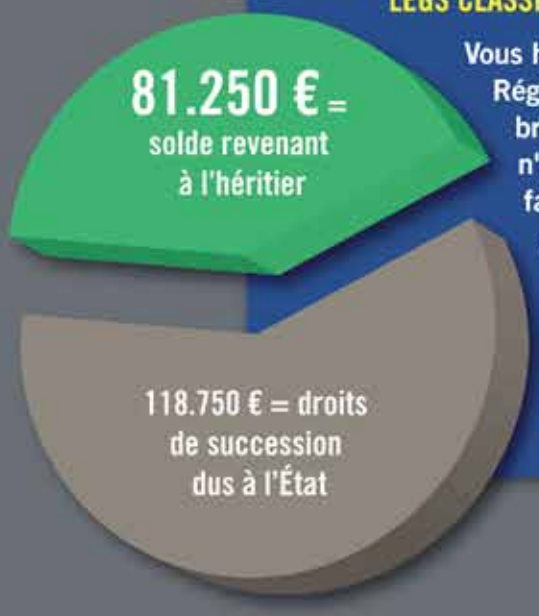

LEGS EN DUO

Vous léguez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquitte de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

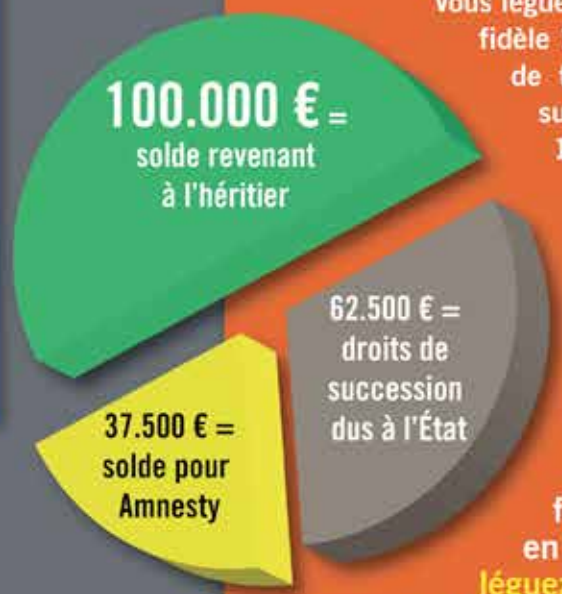

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY INTERNATIONAL

Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

Photos : ©AI

PANIC BUTTON
UN APPEL D'URGENCE SUR GSM POUR LES MILITANTS EN DANGER

Imaginez que chaque militant des droits humains dans le monde puisse prévenir ses proches qu'il se trouve en danger en un seul geste, via son téléphone portable. Cette idée deviendra bientôt une réalité grâce à l'application *Panic Button* d'Amnesty International.

Plus de 50 ans après la création d'Amnesty International, ce n'est plus seulement avec un stylo que nous nous mobilisons, mais aussi grâce à quelques clics. La protection des droits fondamentaux des personnes évolue au fil des nouvelles technologies afin de s'adapter au monde.

Mais si les méthodes changent, le rôle d'Amnesty reste le même : assurer le respect des droits humains et la protection des individus d'un bout à l'autre de la planète.

Ceux parmi eux qui militent pour la défense des droits – les défenseurs des droits humains – tendent à être menacés, tant leurs activités dérangent : intimidation, violence, torture, disparition ou encore emprisonnement injustifié.

C'est face à cela, dans le cadre du projet « Technologies et droits humains », qu'Amnesty s'est lancé le défi de trouver un moyen de réagir au plus vite lorsqu'une personne se trouve en danger. L'idée de l'application *Panic Button* était née. Celle-ci permettra aux défenseurs du monde entier de transformer leur téléphone portable en un système d'appel d'urgence. En effet, une fois l'alarme déclenchée sur l'application, quelques contacts (choisis à l'avance) seront discrètement avertis de la localisation de l'individu mis en danger. Pour plus de sécurité, l'application fonctionne de manière invisible.

L'application, pas encore disponible, a été testée à Nairobi, au Kenya, où des militants des droits humains, notamment des femmes, la considèrent comme un outil vital pour leur sécurité.

De même, un militant pakistanais affirme : « La situation des défenseurs des droits humains, et notamment des femmes en zones de conflit, pourrait être meilleur si elles avaient accès à une telle technologie. »

Panic Button figurait parmi les 10 finalistes du concours « Global Impact Challenge » qui récompensait les innovations technologiques visant à construire un monde meilleur.

En savoir plus
petitlien.fr/panic-button

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES

ENVOYEZ « AUF » AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription :** envoyez le message « **AUF**" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner :** envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût :**
  - Activation et abonnement : gratuit.
  - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
  - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY INTERNATIONAL

CATALOGUE 2013

DONNEZ DU SENS À VOS ACHATS !

En vous procurant les produits qui se trouvent dans ce catalogue, vous donnez les moyens à Amnesty de lutter contre les violations des droits humains partout dans le monde.

Photos et illustrations du catalogue : ©VR/AIBF

LA NOUVELLE GAMME DE BOUGIES PARFUMÉES EN VERRE

F123 **Bougie en verre mauve. Parfum cassis.** 7 €

F121 **Bougie en verre blanche. Parfum vanille.** 7 €

F122 **Bougie en verre rouge. Parfum cocktail de baies rouges.** 7 €

F124 **Bougie en verre verte. Parfum pur nature.** 7 €

PETITES BOUGIES PARFUMÉES CHAUFFE-PLAT

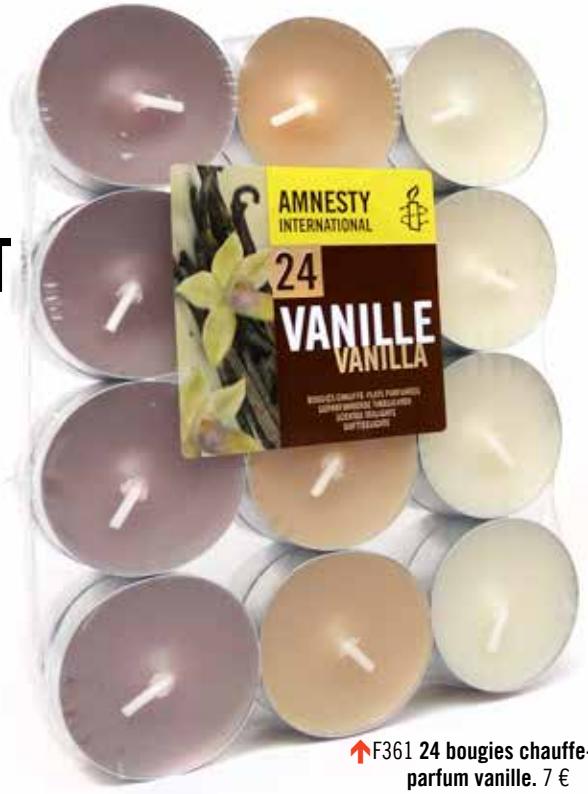

F361 **24 bougies chauffe-plat parfum vanille.** 7 €

F362 **24 bougies chauffe-plat parfum mûre.** 7 €

LES BOUGIES CLASSIQUES

F442 **Bougie classique rouge.** 6 €

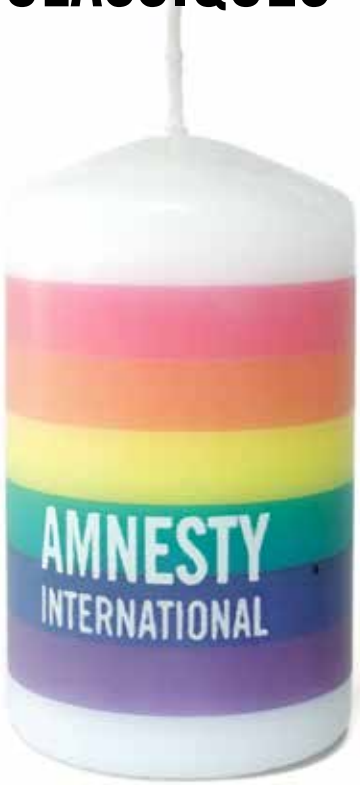

F987 **Bougie classique arc-en-ciel.** 6 €

F405 **Bougie classique ivoire.** 6 €

F410 **Bougie classique verte aqua.** 6 €

F453 **Bougie classique jaune.** 6 €

F456 **Bougie classique bleu minéral.** 6 €

F455 **Bougie classique gris souris.** 6 €

F400 **Bougie classique Super Bougieman.** 6 €

LES BOUGIES CLASSIQUES PARFUMÉES

F487 **Bougie classique parfum cerise.** 6 €

F490 **Bougie classique parfum pomme-cannelle.** 6 €

F481 **Bougie classique parfum cassis.** 6 €

F486 **Bougie classique lavande.** 6 €

F479 **Bougie classique parfum magnolia.** 6 €

F489 **Bougie classique parfum lagon vert.** 6 €

LA BOUGIE BONNE POUR LA PLANÈTE

La bougie décorative et écologique à base d'huiles recyclées. Ce procédé, Oil2wax, évite ainsi la contamination de 180.000 litres d'eau. Et le récipient est en verre recyclé. Trois parfums proposés.

F111 **Bougie Oil2wax « Fleur de Darjeeling ».** 7 €

F110 **Bougie Oil2wax « Bois de santal ».** 7 €

F112 **Bougie Oil2wax « Baie de cassis ».** 7 €

POUDRE POUR FAIRE SOI-MÊME DES BOUGIES ÉCOLOGIQUES

Un peu d'huile de cuisson déjà utilisée et filtrée dans un récipient avec deux cuillères à soupe de poudre au four micro-ondes. Et le tour est joué. Quatre mèches pour faire quatre bougies par boîte. Trois parfums proposés.

F103 **Poudre « Spice Wood ».** 7 €

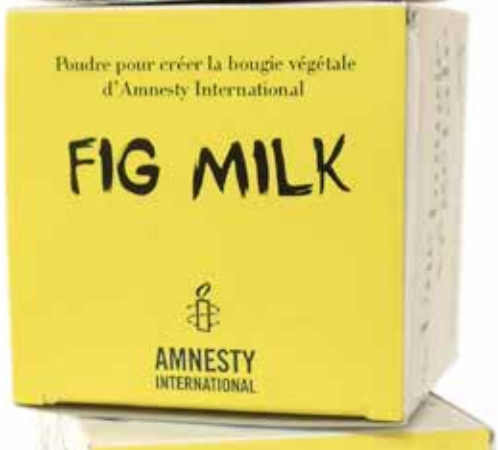

F105 **Poudre « Fig Milk ».** 7 €

F104 **Poudre « Clove and Cinnamon ».** 7 €

LES BOUGIES RUSTIQUES

F346 **Bougie rustique boule espresso.** 7 €

F345 **Bougie rustique boule aubergine.** 7 €

F342 **Bougie rustique olive.** 7 €

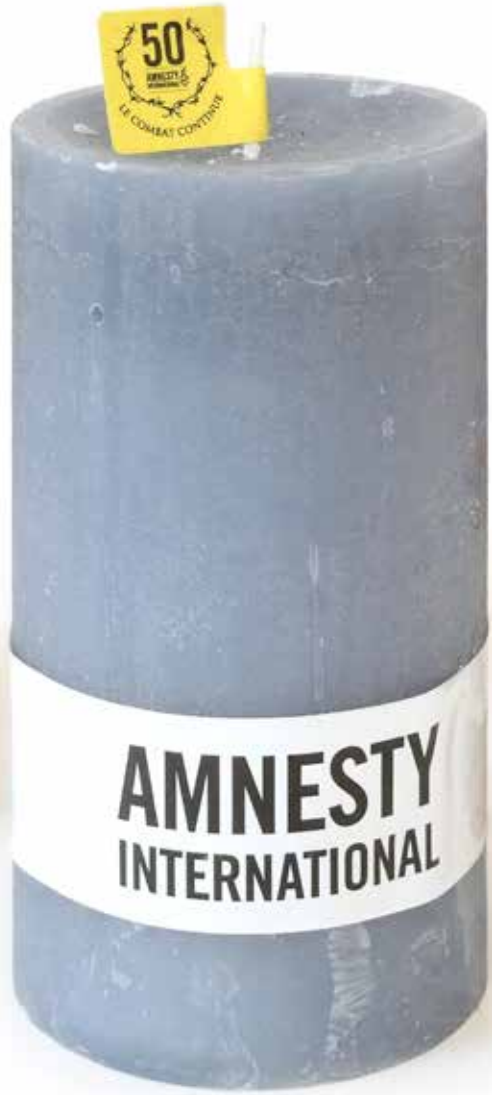

F343 **Bougie rustique bleue, spéciale « 50 ans ».** 7 €

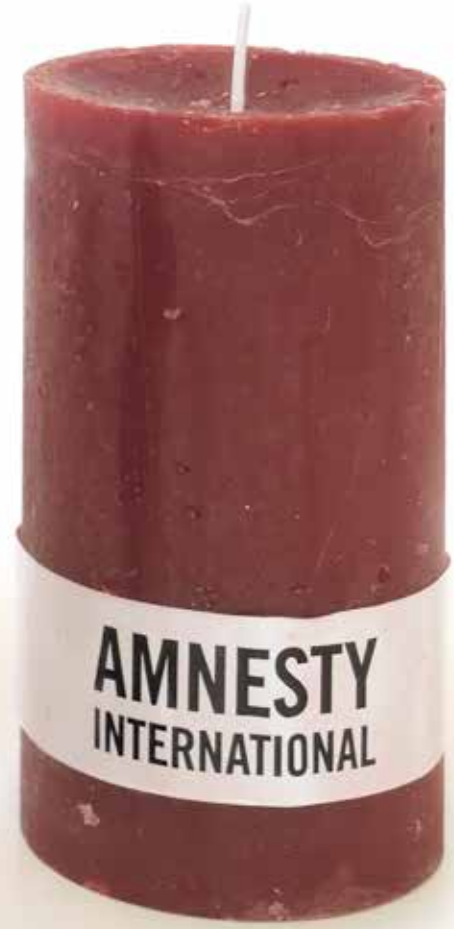

F341 **Bougie rustique framboise.** 7 €

BONNE NOUVELLE

Le 18 septembre 2013, c'était au tour de Nasrin Sotoudeh d'être libérée. L'avocate et défenseure des droits humains iranienne avait été, en 2010, condamnée à une peine de six ans d'emprisonnement pour « propagande contre le régime » et « atteinte à la sûreté nationale ». Amnesty International l'avait adoptée comme prisonnière d'opinion et menait campagne pour obtenir sa libération immédiate et inconditionnelle.

Les conditions auxquelles Nasrin Sotoudeh (ci-dessus avec sa famille en 2012 lors d'une sortie autorisée © Private) a été soumise en détention sont caractéristiques du traitement réservé aux prisonniers politiques dans les prisons iraniennes. Elle n'a pas pu recevoir de visites régulières de son mari, Reza Khandan, ni de ses deux jeunes enfants. Son époux a par ailleurs été détenu une nuit pour avoir essayé de manière pacifique d'obtenir la remise en liberté de sa femme. En 2012, les autorités ont également imposé une restriction illégale aux déplacements de sa fille. Nasrin Sotoudeh a alors entamé une grève de la faim qui a duré 49 jours, jusqu'à ce que les autorités lèvent l'interdiction qui pesait sur les déplacements de l'adolescente.

Nasrin Sotoudeh a adressé ce message aux militants d'Amnesty : *« J'ai été informée de ce que vous avait fait en ma faveur et je tiens à vous remercier pour votre action ».*

« Mes projets pour l'avenir ne sont pas différents d'avant mon emprisonnement. Je vais continuer mes efforts pour la justice », a-t-elle ajouté. Nasrin Sotoudeh fait partie de ces héros des droits humains…

Il lui est toutefois toujours interdit d'exercer sa profession d'avocate. Pour que cette libération ne soit pas simplement un geste symbolique, il faut désormais que les autorités iraniennes annulent sa condamnation et lèvent l'interdiction de voyager et d'exercer son métier de juriste dont elle fait l'objet.

F873 **Boîte de 12 bougies classiques composée de 6 bougies parfumées et de 6 bougies non-parfumées. Le présentoir en carton est inclus.** 72 €

LES PORTE-CLÉS, PINS, MAGNETS…

G182. **Lanyard.** 4 €

G192 **Porte-clés bougie.** 3 €

G190 **Porte-clés jeton biodégradable.** 4 €

G189 **Porte-clés silicone.** 3 €

C470 **Magnet.** 3 €

G180 **Pin's aimanté.** 3 €

ÉCRIRE POUR LA LIBERTÉ

B693 **Stylo bille PRODIR. Fabriqué en Suisse.** 5 €

B696 **Stylo BOA. Fabriqué en Allemagne.** 2,5 €

LES CARTES DE VŒUX

Personnalisables à l'achat de 50 paquets de 6 cartes.

Cartes imprimées sur papier recyclé.

F890 **Série blanc-argenté.** **Set de 6 cartes au format standard, enveloppes fournies.** 6 €

F897 **Série bleue.** **Set de 6 cartes au format standard, enveloppes fournies.** 6 €

F895 **Série rose-orange. Set de 6 cartes au format standard, enveloppes fournies.** 6 €

LES CARTES DE VŒUX

Personnalisables à l'achat de 50 paquets.

F737 **Cartes « Bougies en texte ». Set de 10 cartes au format standard, enveloppes fournies.** 10 €

F736 **Cartes Sapin. Set de 10 cartes au format standard, enveloppes fournies.** 10 €

F733 **Serie Folon. Set de 6 cartes au format standard, enveloppes fournies.** 6 €

LES AGENDAS 2014

Les agendas sont fabriqués en Italie.

F815 **Semainier de bureau marron.** 15 €

F814 **Agenda de poche gris foncé. 15,5 X 9 cm.** 10 €

F803 **Agenda de poche grenadine. 15,5 X 9 cm.** 10 €

F813 **Agenda de poche bleu. 15,5 X 9 cm.** 10 €

LES CALENDRIERS 2014

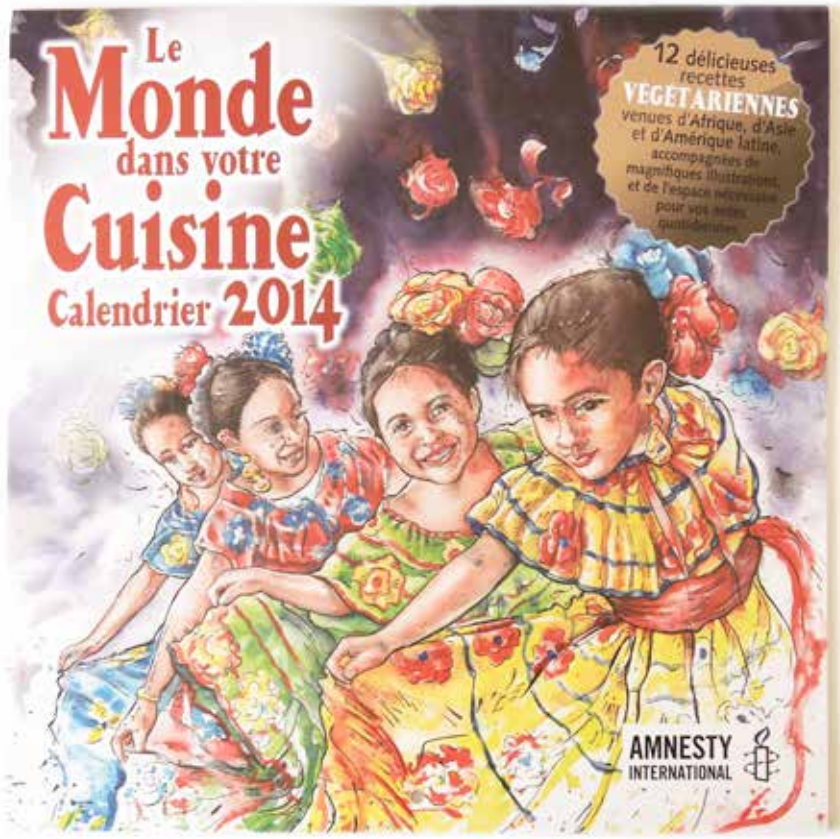

F915
Le calendrier cuisine. 15 €

F196 **Le calendrier éducation.** 15 €

LES CRAYONS

Les crayons chiffres
2,50 €/pièce
B711 **N° 1**
B712 **N° 2**
B713 **N° 3**
B714 **N° 4**
B715 **N° 5**
B716 **N° 6**
B717 **N° 7**
B718 **N° 8**
B719 **N° 9**
B710 **N° 0**

B721 **Le crayon chat** 3 €
B720 **Le crayon lion** 3 €
B722 **Le crayon clown** 3 €

RA13 **Rapport 2013. Le Rapport annuel rend compte de la situation des droits humains en 2012 dans 159 pays.** 15 €

VOUS POUVEZ COMMANDER

PAR COURRIER
Complétez le bon de commande ci-dessous et envoyez-le à Amnesty International, rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles.

PAR FAX
Complétez le bon de commande ci-dessous et faxez-le au 02 537 37 29.

PAR E-MAIL
Envoyez un e-mail à vdevillers@amnesty.be Précisez vos coordonnées, la dénomination, la référence et la quantité des articles souhaités.

VIA INTERNET
Surfez sur la boutique en ligne www.amnesty.be/boutique Vous pouvez payer par Visa, Eurocard ou e-banking.

DANS NOTRE BOUTIQUE
Rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

AMNESTY INTERNATIONAL

BON DE COMMANDE
À renvoyer à Amnesty International – Rue Berckmans, 9 – 1060 Bruxelles ou par fax au 02 537 37 29.

(en MAJUSCULES svp) Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

N° : ..... Bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Exemple : Bougie classique rouge	F 4 4 2	2	6	1 2
Désignation des articles	Référence	Quantité	Prix unitaire	Montant
			TOTAL DE LA COMMANDE	
			Participation aux frais postaux et administratifs	5
			Pour soutenir Amnesty, je fais un don complémentaire de	
			MONTANT TOTAL	

VOUS POUVEZ COMMANDER :

BOUTIQUE : 9, rue Berckmans, 1060 Bruxelles

PAR COURRIER : Amnesty, 9, rue Berckmans, 1060 Bruxelles

PAR FAX : 02 537 37 29

PAR E-MAIL : vdevillers@amnesty.be

WEB : www.amnesty.be/boutique

Date et signature :

Je règle ma commande par carte ou par virement

❍ Carte VISA ou EUROCARD, veuillez remplir précisément les cases ci-dessous :

N° carte : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Date d'expiration : ☐☐ ☐☐

❍ Virement bancaire. Je recevrai un bulletin de virement à la réception de ma commande.

CAT2013

VOUS VOULEZ PARTICIPER À LA CAMPAGNE BOUGIES ?

PLUSIEURS POSSIBILITÉS S'OFFRENT À VOUS !

❍ Venez nous aider à vendre les bougies sur un stand dans un lieu public (Une heure ou deux en semaine ou le week-end).

❍ Vendez des bougies à votre entourage : famille, amis, voisins, collègues… (Livraison gratuite à domicile. Restitution des invendues près de chez vous. Il vous suffit de verser le fruit de la vente sur le compte d'Amnesty).

❍ Vendez des bougies dans votre école, votre entreprise, votre magasin… Nous prenons en charge les livraisons et vous donnons des conseils pratiques.

Cochez la (ou les) possibilité(s) qui vous convient (conviennent), vous serez contacté-e début novembre pour les modalités pratiques.
Un grand merci !

Vous pouvez aussi faire part de votre volonté de nous donner un coup de main en envoyant directement un mail à fschmidt@amnesty.be

Ou rendez-vous sur www.amnesty.be/campagnebougies

PERSONNES DE CONTACT :

- **François Schmidt**
  fschmidt@amnesty.be • 02 543 79 85
- **Véronique Devillers**
  vdevillers@amnesty.be • 02 538 81 77